



Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 10
portant modification de la Commission locale de l'eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de l'Authion

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;
- Vu** le décret du Président de la République du 28 février 2009 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral D3-2004 n° 937 du 26 novembre 2004 modifié fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion ;
- Vu** l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 597 du 5 septembre 2005 modifié portant création de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE du bassin de l'Authion ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2017 n° 214 du 5 septembre 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;
- Vu** les résultats des consultations auxquelles il a été procédé consécutivement aux élections municipales qui se sont tenues les 15 mars et 28 juin 2020 ;
- Vu** les modifications apportées au collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, consécutivement au retrait de l'association ANPERTOS et à son remplacement par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine ;
- Vu** les modifications apportées au collège des représentants de l'État et de ses établissements intéressés et notamment la demande de participation de l'Office National des Forêts ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Authion, s'établit comme suit après modification :

1) Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (29 membres) :

Conseil Régional des Pays-de-la-Loire

M. Eric TOURON

Conseil Régional du Centre-Val de Loire

Mme Alix TERY-VERBE

Conseil Départemental de Maine-et-Loire

M. Guy BERTIN

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire

M. Patrice PEGE, président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

M. Jean-Charles PRONO, vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

M. Christian RUAULT, vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

M. Jean-Jacques FALLOURD, vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

M. Jean-Paul PAVILLON, vice-président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole

M. Sébastien BOUSSION, conseiller communautaire de la communauté urbaine Angers Loire Métropole

M. Paul HEULIN, conseiller communautaire de la communauté urbaine Angers Loire Métropole

M. Pierre-Noël MEIGNAN, adjoint au maire délégué de Saint-Mathurin-sur-Loire (commune de Loire-Authion)

M. Pierre-Yves DEMION, conseiller municipal de Vivy

Mme Isabelle DEVAUX, vice-présidente de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

M. Jérôme HARRAULT, vice-président de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

M. Jeannick CANTIN, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

M. Franck RABOUAN, conseiller communautaire de la communauté de communes Baugeois Vallée

M. Michel LEBRETON, adjoint au maire de la Ménitrie

M. Francis CHAMPION, conseiller communautaire de la communauté de communes Baugeois Vallée

M. Jean-Claude CHAUSSEPIED, conseiller communautaire de la communauté de communes Baugeois Vallée

M. Jean-Pierre BAUDOIN, conseiller communautaire de la communauté de communes Anjou, Loir et Sarthe

Représentants nommés sur proposition de l'Association départementale des maires d'Indre-et-Loire

M. Benoît BARANGER, vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

M. Xavier DUPONT, président de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Mme Isabelle MELO, conseillère communautaire de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Mme Hedia GHANAY, conseillère communautaire de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

M. Pierre DAVID, conseiller communautaire de la communauté de communes Chinon Vienne Loire

Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la Vallée de l'Authion (SYDEVA)

Mme Marie-Pierre MARTIN

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

M. Jackie PASSET

Établissement Public Loire

M. Jean-Luc POIDEVINEAU

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (14 membres) :

Syndicat Forestier de l'Anjou

le président ou son représentant

Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

le président ou son représentant

Fédération de l'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

le président ou son représentant

Association des irrigants du Bassin versant de l'Authion

le président ou son représentant

Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire

le président ou son représentant

Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée

le président ou son représentant

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

le président ou son représentant

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire

le président ou son représentant

Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

le président ou son représentant

Chambre de commerce et d'industrie de Touraine

le président ou son représentant

Sauvegarde de l'Anjou

le président ou son représentant

Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Anjou

le président ou son représentant

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine

le président ou son représentant

Association ARCA

le président ou son représentant

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (9 membres) :

le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant

le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant

le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant

le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire ou son représentant

le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant

le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant

le directeur régional de l'Office Français pour la Biodiversité des Pays de Loire ou son représentant

le responsable de l'agence territoriale Pays de Loire de l'Office National des Forêts ou son représentant

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2017 n° 214 du 5 septembre 2017 modifié restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr et notifié à chacun des membres de la commission.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire et la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 21 JAN. 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

